

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de
l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

16 FEV. 2012

ARRETE

ENREGISTRÉ

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Monsieur le directeur régional et
interdépartemental de l'Environnement et de
l'Energie d'Ile-de-France

Dossier n° EE-464-11

Nos réf:

2012 / 102

à

Monsieur le Préfet de département

Objet : Création de la ZAC « Porte de Saint-Ouen » sur la commune de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

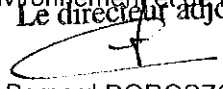
Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale a été saisie sur le dossier de projet de création de la ZAC Porte de Saint-Ouen à Saint-Ouen dans le département de la Seine-Saint-Denis. L'accusé de réception de ce dossier est daté du 05 décembre 2011.

Conformément à l'article R.122-13 I du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à un avis tacite favorable de l'autorité environnementale.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors d'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le directeur régional et interdépartemental
de l'Environnement et de l'Energie

pi
Le directeur adjoint

Bernard DOROSZCZUK
Jean-François CHAUX